



PERMANENCES DES ÉLUS

Du 2 au 6 Mars 2026

Jour	Heure	Lieu	Nom
Lundi	De 09h30 à 12h00	Mairie	Madame Masson
Mardi	De 10h00 à 13h00	Mairie	Madame Guémy
Jeudi	De 14h00 à 15h00 Permanence dédiée aux logements	Mairie	Madame PARENT MER (sur rendez- vous uniquement)